

Familles, salariés et exploitants agricoles en difficulté : Des aides au départ en vacances existent

Bobigny, 5 juillet 2021

A l'approche de la période estivale, la MSA rappelle qu'elle propose des aides pour permettre à ses adhérents de partir en vacances. Bons ou chèques vacances, dispositifs d'accompagnement pour prendre quelques jours de répit, villages vacances MSA... de nombreuses aides peuvent contribuer à compenser les conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire.

Offrir des vacances à ses enfants ou partir en famille grâce aux bons ou chèques vacances

L'ensemble des caisses de MSA octroient une aide au départ en vacances qui peut prendre la forme de bons ou chèques vacances afin d'aider les adhérents du régime agricole à réduire leurs dépenses pour offrir des vacances à leurs enfants (colonie, centre de vacances) ou pour partir en famille. Ces aides s'adressent à tous les ressortissants à titre familial, sous conditions de ressources.

Partir en vacances pour la première fois grâce au dispositif « Partir pour rebondir »

Le dispositif « Partir pour rebondir », en partenariat avec l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV), vise à favoriser les premiers départs en vacances, avec un coup de pouce financier ainsi qu'un accompagnement social à la préparation et à la réalisation du séjour. Ce dispositif est tourné vers les familles, sous conditions de ressources, qui ne sont jamais parties en vacances et vers les exploitants en difficulté, pour lutter contre l'épuisement professionnel.

Prendre le temps de se reposer et se ressourcer en famille grâce au « Séjour Ensemble pour Repartir »

Le dispositif « Séjour Ensemble pour Repartir » permet aux salariés et exploitants agricoles en difficulté de prendre quelques jours de répit pour souffler, se ressourcer et profiter de leurs proches. Accompagnés par des travailleurs sociaux de la MSA, les familles sont invitées à partir pendant cinq jours durant la période des vacances scolaires.

Pour les exploitants, le coût du service de remplacement est pris en charge par la MSA.

Bénéficier des dispositifs d'aide aux vacances de l'AVMA

Court séjour ou vacances en famille ou entre amis, la MSA et l'association nationale de villages vacances (AVMA) facilitent l'accès aux vacances au cœur des plus belles régions de France : en bord de mer ou à la montagne. Les assurés du régime agricole peuvent bénéficier d'une réduction de 10 % sur leur séjour dans l'un des 11 villages vacances AVMA.

Plusieurs dispositifs d'aide aux vacances sont proposés :

- « My colo' » permet aux enfants de partir en colonies de vacances pendant 15 jours et de choisir en toute liberté le programme de leurs journées parmi les activités proposées : paddle, bivouac sauvage, plongée, voile, accrobranche, etc.
- « Nos vraies vacances » permet aux familles dont un enfant est en situation de handicap de bénéficier d'un animateur dédié qui accompagne le jeune lors des activités au club enfants ou ados.

D'autres séjours existent : séjours aidants/aidés, séjours intergénérationnels « Part'âge », « Apprentis tour ».

Retrouvez toutes les informations sur le site de l'AVMA : www.avma-vacances.fr

Ces dispositifs d'aide au départ en vacances peuvent être différents selon la caisse de MSA à laquelle les adhérents sont affiliés. Pour se renseigner ou bénéficier de l'une de ces aides, ils sont invités à contacter leur caisse d'affiliation ou à se connecter sur le site msa.fr et à se rendre dans « Mon espace privé ».